



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Réalisation d'une cartographie pour un  
développement maîtrisé de l'éolien terrestre

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

---

# Etat des lieux de l' éolien dans le Pas-de-Calais

# Constat régional au 19 janvier 2022

- 2 791 mâts / 7178 MW autorisés (en production ou non construits)
- 1<sup>ère</sup> région en termes de nombre de mâts / de puissance installés au niveau national : 28 % de la puissance installée (30 % de la production nationale)
- Au global, 69 % des mâts ayant fait l'objet d'une décision ont été autorisés mais aujourd'hui, deux mâts sur trois font l'objet d'un refus
- Depuis mars 2017, 202 dossiers éoliens ont été déposés en région Hauts-de-Fr et instruits par la DREAL : Nombre de dossiers en cours d'instruction: 136 dossiers

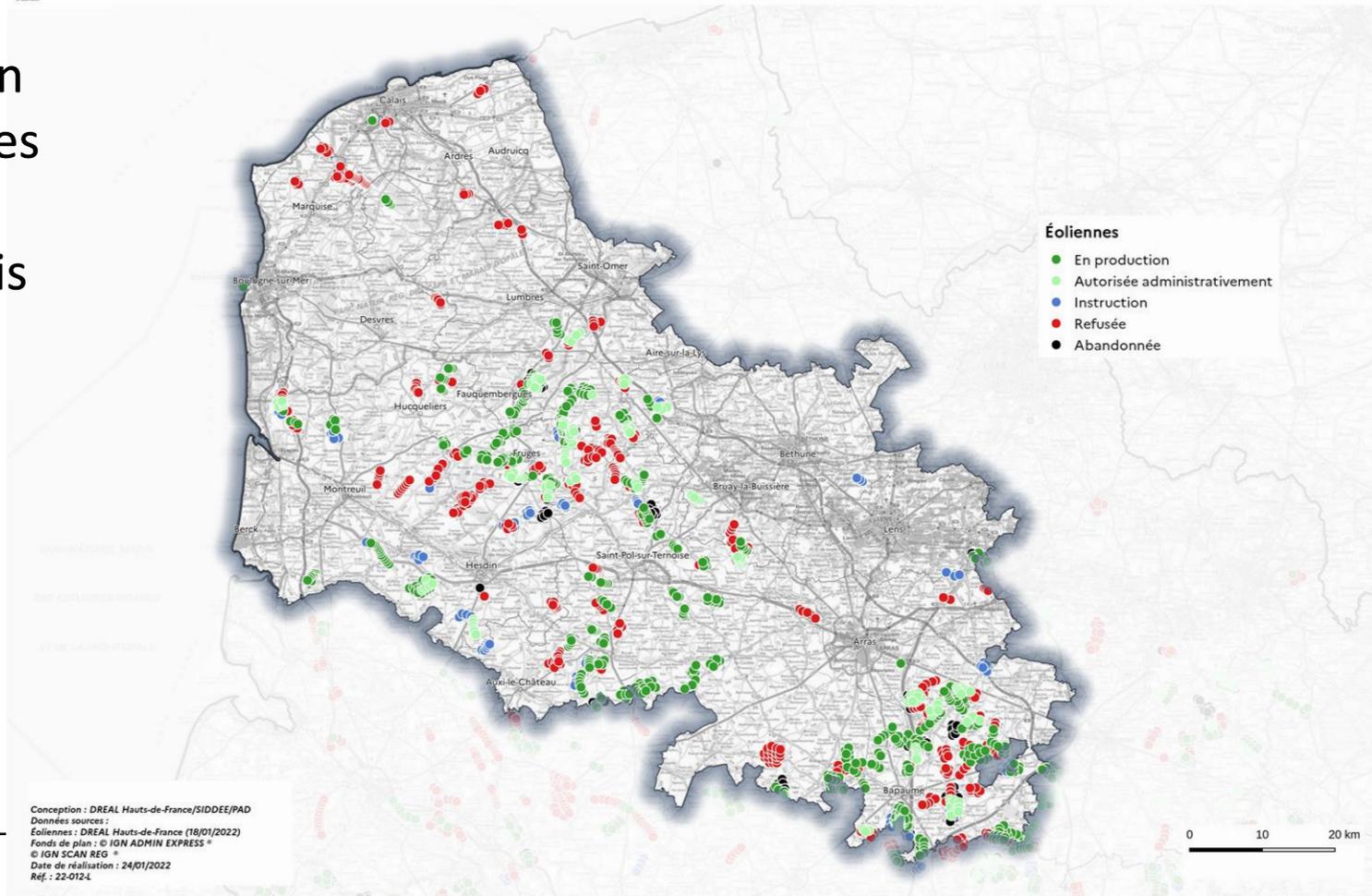
## Dans le Pas-de-Calais – 19 janvier 2022

	En production	Autorisés non construits	Total autorisés	Refusés	Instruction	Total des demandes
<b>Nb de mâts</b>	479	139	618	451	95	1164
<b>Puissance (MW)</b>	1112	423	1535	1136	350	3021

22 dossiers en cours d'instruction

Taux de refus : 42 %

## Implantation des éoliennes dans le Pas-de-Calais



# Cartographie

# Organisation du travail

- Instruction du Gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens : Elle demande aux Préfets de région de réaliser une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien afin d'atteindre les objectifs de la PPE.
- Pilotage DREAL
- Échanges avec DDT(M), DRAC/UDAP, DGAC
- Échanges avec FEE/SER, RTE, associations naturalistes

# Principes et modalités d'utilisation

- .Carte des **différents enjeux présents** sur un territoire afin d'appréhender l'importance des impacts potentiels des futurs projets
- .Carte **sans valeur réglementaire** mais permettant un partage des enjeux avec tous les acteurs et leur intégration par les porteurs de projets dès le début des projets
- .Permettra des réflexions plus locales des **collectivités lors de la réalisation des PCAET et PLUi** et lors des concertations préalables sur des projets
- .<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/eolien-et-urbanisme-guide-a-destination-des-elus-a642.html>

# Méthodologie

- .Mise à jour des données issues des diagnostics réalisés dans le cadre des ex-SRE
- .Ajout des nouvelles connaissances : étude sur la saturation visuelle, enjeu cigogne noire, nouveau patrimoine Unesco, ...

## Point de vigilance

- .Basé sur l'état actuel des connaissances
- .**Échelle de restitution départementale**, une projection plus fine impossible avec un simple zoom : nécessite un état des lieux plus local
- .Seulement les données régionales et pas celles des régions limitrophes
- .Seulement pour l'éolien terrestre

# Qualification des enjeux

- .Enjeux rendant le développement de l'éolien impossible : 500 m des habitations, servitudes...
- .Enjeux majeurs conduisant à privilégier l'évitement : Natura 2000, paysages emblématiques, cigogne noire, ...
- .Forts enjeux régionaux nécessitant un travail approfondi pour respecter la séquence Eviter Réduire Compenser: saturation, enjeux busards, ...
- .Enjeux locaux : PNR, plans paysages, autres enjeux locaux connus, etc: c'est à l'échelle de l'instruction des dossiers que sa bonne insertion dans le territoire doit être vérifiée ;

## Précisions

- .Classification des enjeux selon le niveau de connaissance et sa précision
- .Classification selon les impacts connus sur les enjeux
- .Enjeux **classés dans trois thématiques : Patrimoine historique et architectural, Paysages, Biodiversité**

# Cartes par thématiques

# Patrimoine historique et architectural

## Les enjeux rendant l'éolien impossible

**.En provenance des SRE** : Sites classés et inscrits

**.Données ajoutées** : Sites patrimoniaux remarquables (SPR), 500 m autour des monuments historiques (MH), sites Unesco et leurs zones tampons

## Les enjeux conduisant à privilégier l'évitement

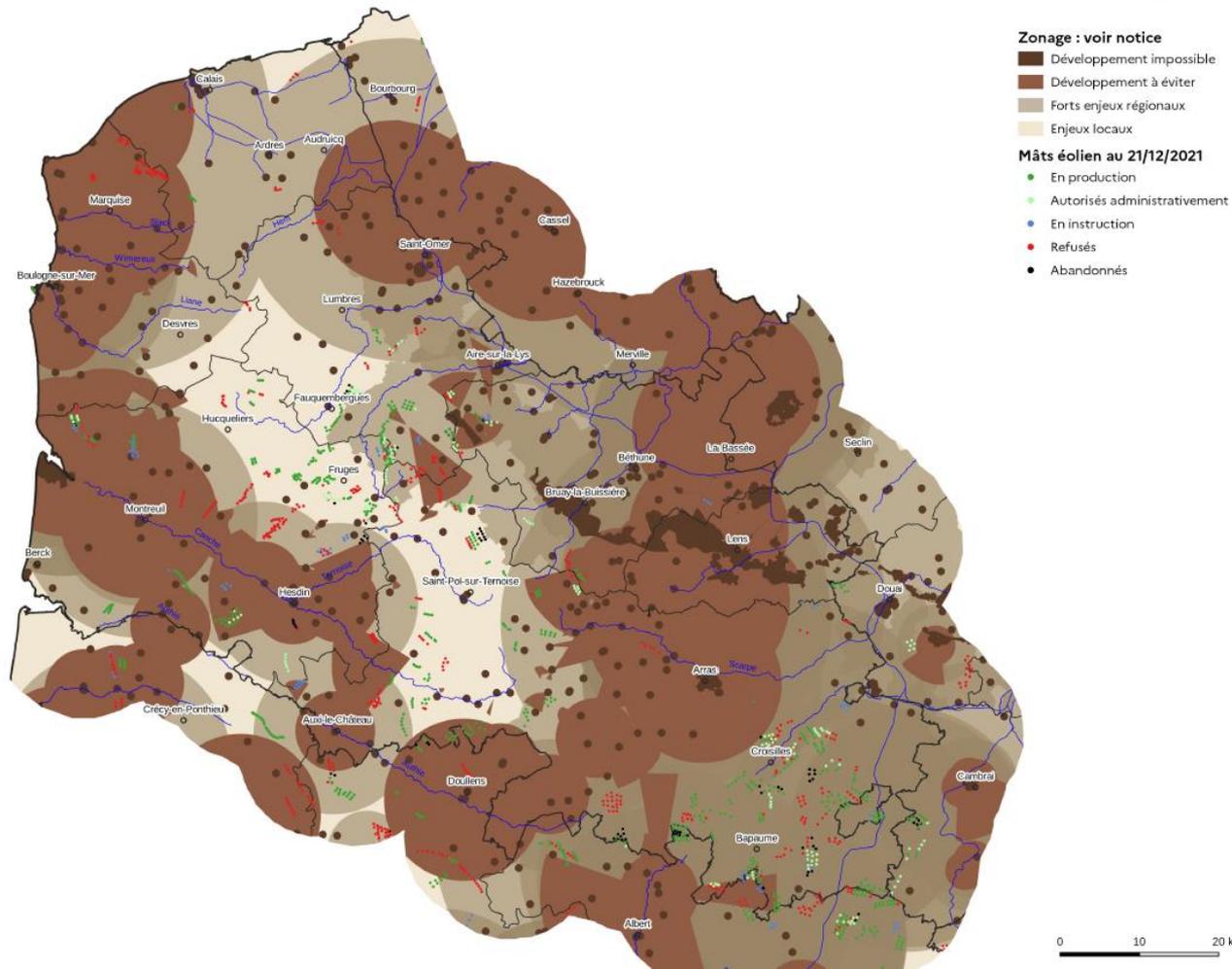
**.En provenance des SRE** : patrimoine architectural (zones proches)

**.Données ajoutées** : Étude STAP 62 sur les sites mémoriaux (rayon de 10 km)

## Les forts enjeux régionaux

**.En provenance des SRE** : patrimoine architectural (zones éloignées)

**.Données ajoutées** : vigilance SPR, vigilance autour du bien Unesco du bassin minier, demande d'inscription Unesco des sites de la première Guerre Mondiale (rayon de 10 km), Etude STAP 62 (rayon de 15 km)



# Paysages

## Les enjeux rendant l'éolien impossible

- .**En provenance des SRE** : Sites classés et inscrits
- .**Données ajoutées** : sites Unesco et leurs zones tampons

## Les enjeux conduisant à privilégier l'évitement

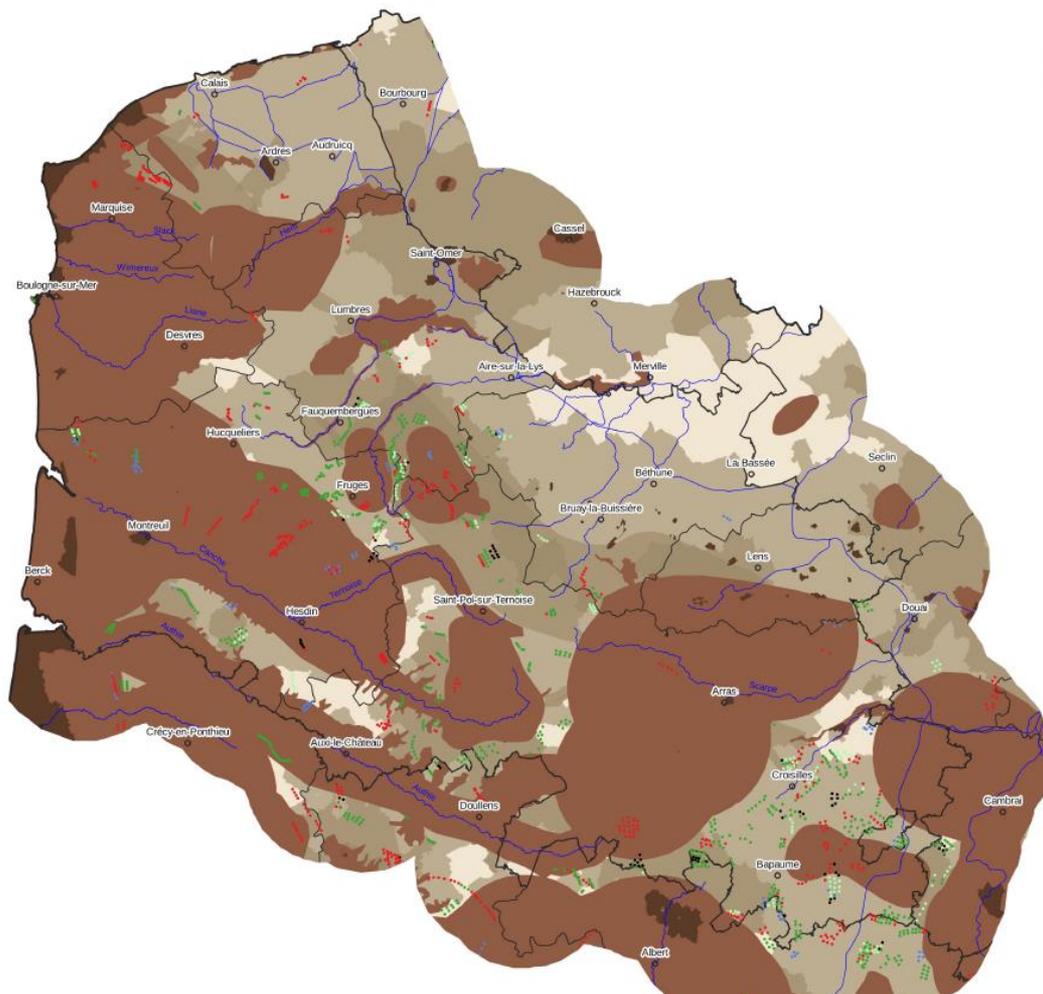
- .**En provenance des SRE** : Paysages emblématiques, paysage à petite échelle, grands sites de France et OGS
- .**Données ajoutées** : Projets de classement (sites), grandes et petites « zones de respiration »

## Les forts enjeux régionaux

- .**Données ajoutées** : vigilance sites classés, vigilance sites inscrits, communes sensibles à la saturation visuelle, Cuestas du Boulonnais et de l'Artois

## Les enjeux locaux

- .**Données ajoutées** : Parcs Naturels Régionaux, communes avec une démarche plan paysages



**Zonage : voir notice**

- Développement impossible
- Développement à éviter
- Forts enjeux régionaux
- Enjeux locaux

**Mâts éolien au 21/12/2021**

- En production
- Autorisés administrativement
- En instruction
- Refusés
- Abandonnés

# Biodiversité

## Les enjeux rendant l'éolien impossible

**.En provenance des anciens SRE** : Réserves naturelles nationales et régionales, terrains du Conservatoire du Littoral, arrêtés de protection (biodiversité, patrimoine naturel ou géodiversité)

## Les enjeux conduisant à privilégier l'évitement

**.En provenance des SRE** : ZNIEFF 1 (toutes espèces), ZICO, Natura 2000 (ZPS et ZSC), couloir de migration littoral

## Les forts enjeux régionaux

**.En provenance des SRE** : ZNIEFF II

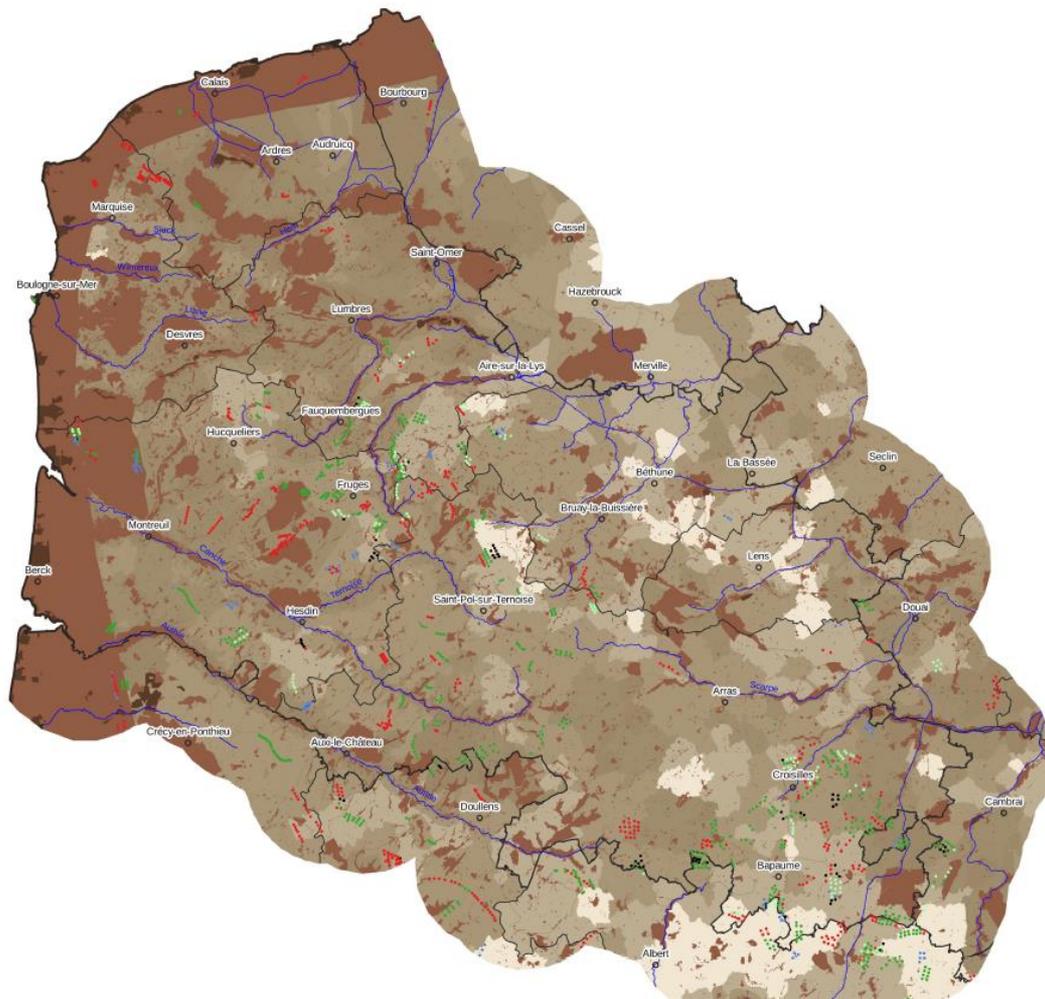
**.Données ajoutées :**

- .les continuités écologiques, une zone tampon de 1 km autour des ZPS et ZCS
- .les zones de nidification des busards, un territoire important lors des migrations du Milan royal
- .zones à enjeux pour les maternités et les gîtes d'hivernation des chauves-souris sensibles à l'éolien,

## Les enjeux locaux

**.En provenance des SRE** : Zones à dominante humide des SDAGE, Parcs Naturels Régionaux

**.Données ajoutées** : Les sites RAMSAR, les zones de nidification des espèces d'avifaune nicheuse sensible à l'éolien, les cavités souterraines



**Zonage : voir notice**

- Développement impossible
- Développement à éviter
- Forts enjeux régionaux
- Enjeux locaux

**Mâts éolien au 21/12/2021**

- En production
- Autorisés administrativement
- En instruction
- Refusés
- Abandonnés

# Servitudes

## Les enjeux rendant l'éolien impossible

**.En provenance des anciens SRE :** Champs de tir, zones de parachutage, radioélectriques PT1 et PR2 proches, aérodromes T5, DUP Canal SNE

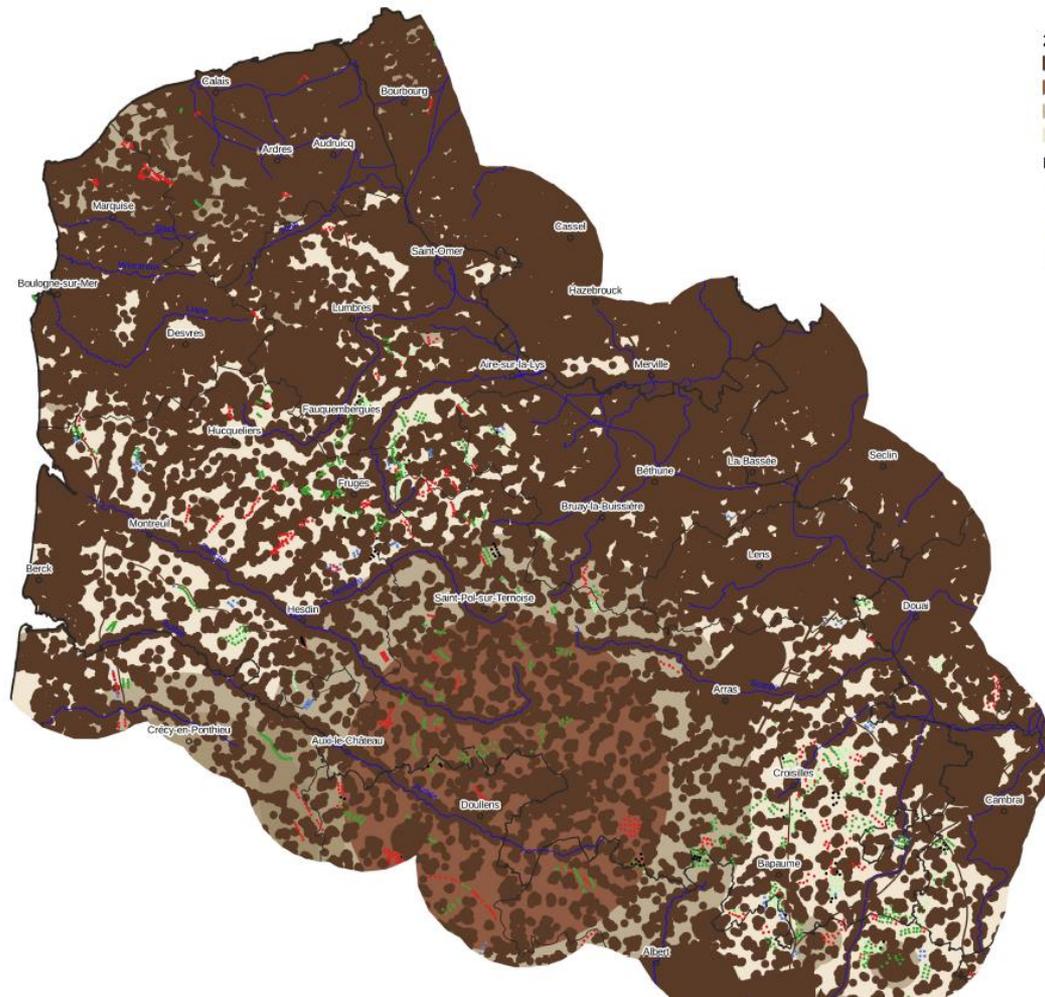
**.Données ajoutées :** 500m / habitations, distance / routes à grande circulation et autoroutes, 300m/sites SEVESO

## Les enjeux conduisant à privilégier l'évitement

**.En provenance des SRE :** Zone de protection des radars militaires et météo

## Les forts enjeux régionaux

**.Données ajoutées :** zone de coordination des radars militaires, météo et portuaires, Radioélectriques PT1 et PT2 éloignées



#### Zonage : voir notice

- Développement impossible
- Développement à éviter
- Forts enjeux régionaux
- Enjeux locaux

#### Mâts éolien au 21/12/2021

- En production
- Autorisés administrativement
- En instruction
- Refusés
- Abandonnés

# Synthèse des enjeux

## Quelle combinaison des enjeux ?

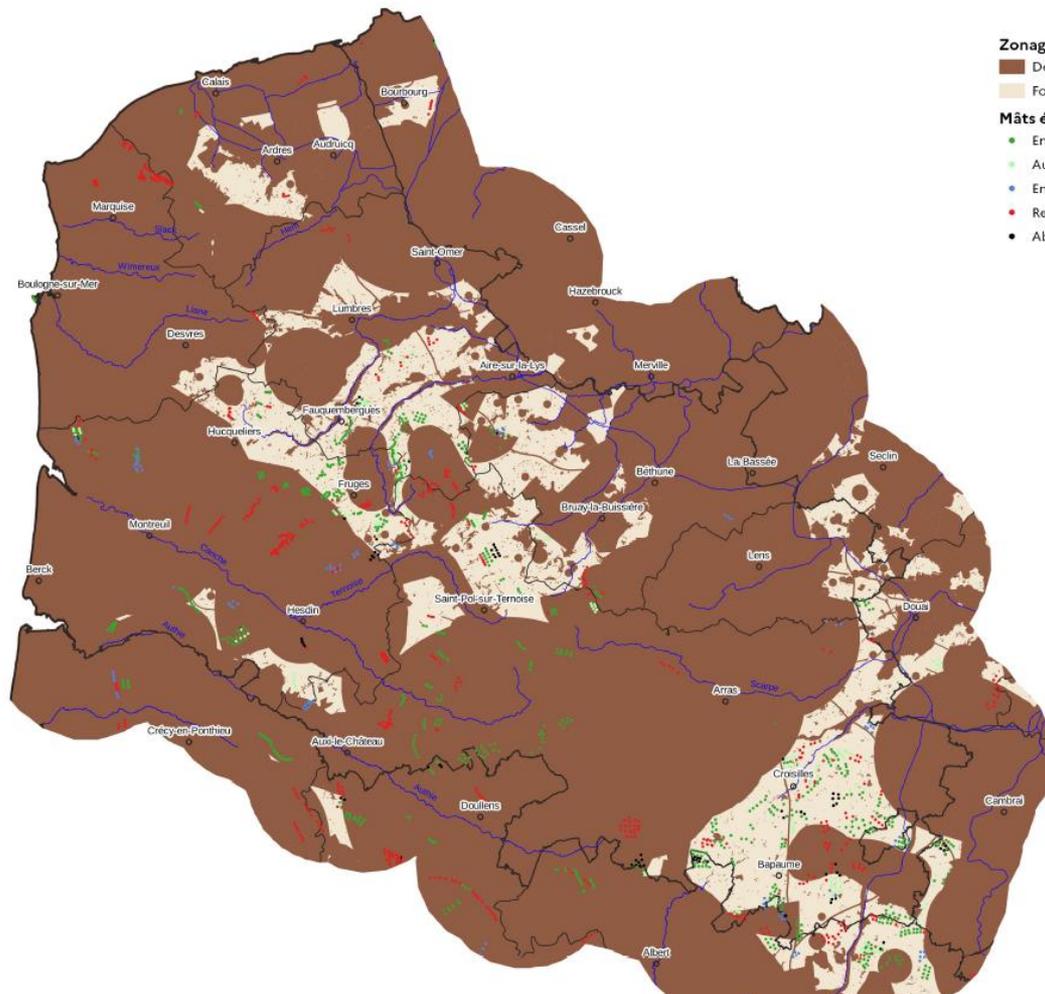
### .Regroupement en deux zones

.La zone où les enjeux rendent le développement de l'éolien impossible ou conduisent à privilégier l'évitement ;

.La zone où il existe de forts enjeux régionaux qui nécessitent un travail approfondi pour respecter la séquence Eviter Réduire Compenser ;

.**Variantes de ces zones possibles**, suivant la qualification plus ou moins forte des enjeux : notamment pour les paysages à petites échelles et les petites zones de respiration ;

.**Rappel** : Nécessité d'un travail d'approfondissement au niveau de chaque projet ou territoire car ces zones ne sont pas réglementaires et les cartes sont à une macro-échelle ;

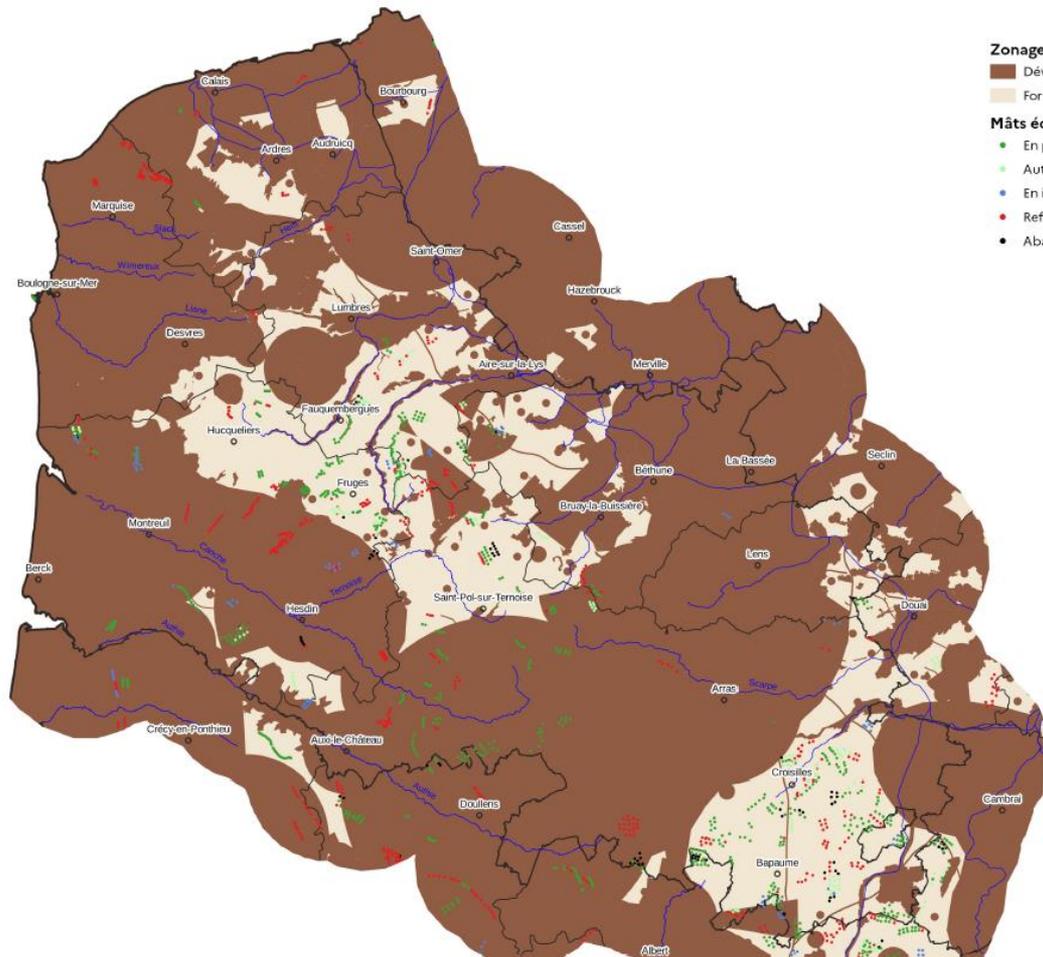


**Zonage : voir notice**

- Développement impossible ou à éviter
- Forts enjeux régionaux

**Mâts éolien au 21/12/2021**

- En production
- Autorisés administrativement
- En instruction
- Refusés
- Abandonnés



**Zonage : voir notice**

-  Développement impossible ou à éviter
-  Forts enjeux régionaux

**Mâts éolien au 21/12/2021**

-  En production
-  Autorisés administrativement
-  En instruction
-  Refusés
-  Abandonnés



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

---